



Fenêtres sur classes

Journal du SNUipp - Guyane

Octobre 2011

Spécial élections

Directeur de publication :
Alexandre Dechavanne

Imprimé par nos soins – n°CPPAP 4246D73S-
Prix : 1 Euro



Sommaire :

P 2 : Profession de foi, bulletin de vote SNUipp pour la CAPD Guyane

P 3 : Liste SNUipp-FSU CAPD Guyane

P 4 : Profession de foi et bulletin de vote FSU pour le CTA Guyane

P 5 : Profession de foi, bulletin de vote FSU pour la CCP (non titulaires)

P 6 : Bulletins de vote SNUipp et FSU pour les CAPN et CTM (National)

Du 13 au 20 octobre, les fonctionnaires des trois fonctions publiques (éducation, hôpital et territoriale) sont appelées aux urnes pour élire leurs délégués du personnel au niveau local et national.

La réforme de ces élections s'inscrit dans le cadre de la politique de « rénovation du dialogue social » et quelques changements sont au rendez-vous.

Tout d'abord, la procédure de vote change et le vote devient électronique. Les collègues ne mettront plus le bulletin dans l'urne mais ils cliqueront sur l'ordinateur, connecté à internet. Ce changement est nécessaire, selon le gouvernement, et permettra de réaliser des économies de papier. Après les salaires, les retraites, les suppressions de poste... tous les moyens sont bons pour faire des économies.

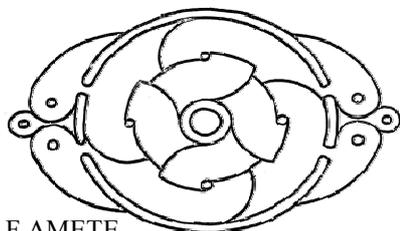
Ensuite, les élections professionnelles avaient lieu au mois de décembre lors des derniers scrutins. Cette élection se dérou-

lera au mois d'octobre, le gouvernement ne souhaitait pas que les élections des délégués du personnel soient trop proches des élections présidentielles. Notre président craindrait-il une rébellion des agents de la fonction publique?

Enfin, les délégués du personnel seront élus pour une durée de quatre ans au lieu de trois précédemment. En clair, le prochain scrutin n'aura pas lieu la même année que l'élection présidentielle.

Au SNUipp-FSU, nous ne sommes pas dupes! Il est évident que ce nouveau mode de vote vise avant tout à réduire la participation et ainsi minimiser la représentativité des organisations syndicales dans les commissions administratives (73% de participation en 2008, dans l'académie). Ne laissons pas ce gouvernement détruire la fonction publique d'éducation et votons massivement. C'est pourquoi le SNUipp-FSU a fait le choix d'expliquer à tous les collègues les modalités du vote par internet.

Bon vote à tous!



F.AMETE

Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Bât. F n° 24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (06.94) 27. 15. 29 Fax : (05.94) 30.51.03

E-mail: snu973@snuipp.fr Site web : <http://973.snuipp.fr>

